



Prestations de sécurité diverses pour l'ensemble des sites de Nantes Université

Annexe 1 – Prestations de gardiennage et de surveillance des
sites de Nantes Université à La Roche-sur-Yon (85)

Procédure 26006AC

Lot 1 : Campus de la Roche-Sur-Yon

Modalités d'intervention des agents de prévention et de sécurité :

Localisation : IUT de La Roche-Sur-Yon - 221 Rue Hubert Callier 85000 La ROCHE SUR YON

La prestation de sécurité est réalisée par des agents disposant des qualifications d'agent de prévention et de sécurité TPS-APS et incendie SSIAP 1, auxquelles s'ajoutent des compétences complémentaires notamment :

- La capacité à gérer des situations sensibles et conflictuelles
- La gestion des mouvements de foule (facilitation / régulation)
- Inspection /filtrage

Les missions consistent à :

- Des rondes de fermeture du campus
- Présence continue sur le site
- Assurer la sécurité incendie de la NoctamBU
- Des rondes de sûreté en soirée
- Interventions sur alarme

Rondes de fermeture

Procéder à des rondes de fermeture de l'ensemble des portes, portails et portillons donnant sur l'extérieur pour l'ensemble du campus : Les prestations de fermeture sont à réaliser du 1er janvier au 31 décembre inclus hors semaines de fermeture administrative de l'établissement dont le planning sera fourni au titulaire chaque année. (A titre indicatif en 2025-2026, il y a eu 6 semaines de fermeture administrative).

La prestation de fermeture doit être effectuée pour les bâtiments IUT / INSPE / Centre de santé, entre 20h30 et 22h00, du lundi au vendredi, et pour le bâtiment salles sport et culture, à 21h30, du lundi au vendredi.

L'agent SSIAP présent sur la prestation Noctambu en semaine fera la fermeture de la Bibliothèque Universitaire (B.U).

L'agent SSIAP présent sur la prestation Noctambu du samedi fera l'ouverture et la fermeture de Bibliothèque Universitaire (B.U).

La prestation de fermeture comprend un contrôle périmétrique des bâtiments, le contrôle de la fermeture des ouvrants (portes, fenêtres), de la vérification d'extinction des lumières et du contrôle de l'absence de personnes dans les locaux, ainsi que la mise sous alarme des bâtiments.

Procéder à une présence continue de sûreté et sécurité incendie

La prestation de surveillance est à réaliser du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus, du lundi au vendredi, de 12h00 à 22h00, hors semaines de fermeture administrative de l'établissement. (A titre indicatif en 2025-2026, il y a eu 6 semaines de fermeture administrative).

L'agent devra être titulaire d'un TFP-APS et SSIAP 1.

Il devra assurer des rondes de sûreté et sécurité incendie sur l'ensemble des bâtiments du campus, et interagir de façon régulière avec les agents d'accueils de Nantes Université.

Il devra être réactif pour faire remonter tout problème rencontré lors de sa prestation. Il fera les fermetures du campus (voir supra)

Assurer la sécurité incendie de la NoctamBU

Suivant un planning de l'année universitaire fourni 2 mois à l'avance par Nantes Université, les Bibliothèques Universitaires (BU) ouvrent en soirée et en week-end le service « NoctamBU » pour permettre aux étudiants de venir étudier dans les BU.

La prestation de surveillance est à réaliser du 12 septembre au 30 juin inclus, hors 2 semaines de fermeture administrative de l'établissement :

- Du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 16h30 à 22h30 (195 soirées par an)
- 36 samedi, de 08h45 à 17h30
- L'agent devra être titulaire d'un TFP-APS et SSIAP 1.

Rondes de sûreté en soirée

La prestation de rondes de sûreté sera réalisée du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus, les samedis, dimanches, et jours fériés. Ainsi que tous les jours durant les semaines de fermeture administrative de l'établissement dont le planning sera fourni au titulaire chaque année. (A titre indicatif en 2025-2026, il y a eu 6 semaines de fermeture administrative).

Les rondes de sûreté sont à effectuer en horaire aléatoire sur le créneau 19h-22h sur l'ensemble du site, à raison d'une ronde par soirée.

Interventions sur alarme

À tout moment, les agents de sûreté seront amenés à procéder à des levées de doute sur demande du client et des interventions sur alarme sur appel de la télésurveillance.

Ces levées de doute peuvent porter sur n'importe quel bâtiment du campus, hors CUD (Centre Universitaire Départemental), au sein de l'emprise universitaire. Ces interventions peuvent avoir lieu toute l'année, 24h/24 et 7j/7.